ACIA
Beth Mosché

3, Avenue de Clermont Tonnerre
93600 Aulnay sous Bois
aciabethmosche@free.fr

ב״ה

Semaine 30 Du 19 au 25 Juillet 2020

La e-letter est dédié à la mémoire de :
Mosché ben David Hacohen, niftar le 25 Tamouz 5724,
Sultana Cohen Lebet Sisso, nifteret le 26 Tamouz 5748,
Meyer ben Louise Zerbib, niftar le 30 Tamouz 5775

Compte tenu de l'allégement des mesures sanitaires, nous pouvons dorénavant accueillir nos fidèles qui le souhaitent.
Mais attention, le virus est toujours là.
Et il convient de continuer à respecter les gestes barrières, notamment port du masque obligatoire, lavage des mains à l'entrée de la synagogue (mis à votre disposition), et distanciation.

ROCH HODECH AV – MERCREDI 22 JUILLET 2020

Chabbat Dévarim

Vendredi 24 Juillet 2020

Entrée Chabbat : 21h21

Min'ha suivi d'Arvith à 19h30

Samedi 25 Juillet 2020

Cha'harit à 09h30 (Odou)

Haphtara : Rav Aharon Gabay

Min'ha à 19h00

Sortie de Chabbat : 22h37

Dimanche 26 Juillet

Cha'harit à 08h00 (Odou)

LA PARACHA EN BREF ….

Dévarim - en bref (Deutéronome 1,1 - 3, 22)

Le premier du mois de Chevat (37 jours avant qu'il ne quitte ce monde), Moïse commence sa répétition de la Torah devant les Enfants d'Israël rassemblés, retraçant les événements survenus et évoquant les Lois reçues au cours du voyage de quarante années depuis l'Égypte jusqu'au Sinaï et, de là, vers la Terre Promise. Il réprimande les Enfants d'Israël pour leurs fautes et leurs iniquités et les engage à rester attachés à la Torah et à en observer les commandements sur la terre que Hachem leur donne en héritage pour l'éternité et dans laquelle ils vont entrer après sa mort.

Moïse rappelle aussi la nomination des hommes chargés d'alléger son propre fardeau en exerçant la magistrature et en enseignant au peuple la parole de Hachem ; le voyage dans le grand et redoutable désert ; l'envoi des explorateurs et la réaction du peuple qui, entendant leur récit, crut impossible l'entrée en Terre Promise, ce qui entraîna le décret divin que toute la génération de l'Exode périrait au désert. « Aussi contre moi, dit Moïse, Hachem fut en colère à votre sujet, me disant : toi non plus tu ne t'y rendras pas. »

Moïse fait également le récit d'événements plus récents : le refus des nations de Moab et Ammon d'autoriser les Israélites à traverser leurs territoires ; les guerres contre les rois émoréens Si'hon et Og et l'installation sur leurs terres des tribus de Réouven, de Gad et d'une partie de la tribu de Manassé ; puis il y a le message de Moïse à son successeur, Josué, qui va faire entrer le peuple dans la terre et les mener dans les batailles pour sa conquête : « Ne les crains pas, car l'Éternel votre Hachem, c'est Lui qui combattra avec vous. »

ATTENTION

DEUXIEME PHASE DE BEN HAMETSARIM

DE ROCH HODECH AV (MERCREDI 22 JUILLET 2020 AU SOIR)
JUSQU'À LA SEMAINE OU TOMBE TICHA BE'AV (25 JUILLET AU SOIR)

CE QUI EST INTERDIT :

SE LAVER TOUT LE CORPS A L'EAU CHAUDE (INTERDIT POUR LES ACHKENAZES)

SE COUPER LES CHEVEUX ET SE RASER (INTERDIT POUR LES ACHKENAZES)

MANGER DE LA VIANDE ET BOIRE DU VIN (SAUF CHABBAT)

LAVER LES VETEMENTS OU METTRE DES VETEMENTS PROPRES (INTERDIT POUR LES ACHKENAZES)

REPASSER (INTERDIT POUR LES ACHKENAZES)

ECOUTER DE LA MUSIQUE OU DANSER

ACHAT POUR UN MARIAGE QUI AURA LIEU APRES LE 09 AV

ACHETER DE NOUVEAUX HABITS OU CHAUSSURES

ALLER A LA MER OU A LA PISCINE

PORTER UN NOUVEL HABIT

Nos Sages ont institué de s'endeuiller chaque année depuis le 17 Tamouz jusqu'au 9 Av. Nous commémorons la perte du Beth-Hamikdach. C'est un 17 Tamouz que les romains enfoncèrent la muraille d'enceinte de la ville avant que, le 9 Av, le Temple ne fut détruit.